

- UN EXEMPLE A SUIVRE -

Si nous voulons du français, c'est à nous d'en demander lorsque nous adressons à des compagnies anglo-canadiennes. Plus souvent qu'on ne le pense, ces compagnies seront disposées à répondre à nos vœux.

Un bon canadien français vient de le constater une fois de plus. Désirant obtenir des échantillons de fromage d'une maison anglo-canadienne et ignorant de celle-ci possédait un service français pour ses clients de langue française, il s'adressa à cette maison en anglais tout en s'excusant de sa pauvre connaissance de cette langue.

La Compagnie s'empressa de répondre en français à ce client, le priant de vouloir bien se servir désormais de cette langue et lui exprimant tout son plaisir de le servir en français.

N'est-ce pas charmant? La direction de cette compagnie anglo-canadienne a compris une chose essentielle: si elle veut obtenir sa part du marché canadien-français, elle doit le servir en français.

C'est d'abord une question d'affaires dans les maisons anglo-canadiennes de se servir du français afin d'atteindre le marché canadien-français. Elles font erreur, les maisons qui se disent: "Les Canadiens de langue française comprennent et écrivent suffisamment l'anglais", pour mettre de côté le français. Les nôtres préféreraient toujours être servis dans leur propre langue et ils vont d'abord à ceux qui tiennent compte de ce désir légitime.

L'attitude de cette compagnie sert directement la cause d'une meilleure compréhension entre les deux groupes de population dont le Canada se compose officiellement. Elle indique, de la part des directeurs de l'entreprise, la reconnaissance du droit des nôtres à parler leur langue et à être servis dans leur langue partout où ils vivent au Canada. Ce respect, en définitive, contribue à l'édification de l'unité nationale beaucoup plus que les grands discours que nous entendons de temps à autre. Ce qui compte, après tout, ce ne sont pas les paroles, mais les actes.

D'autres compagnies suivent déjà cet exemple. Il faut espérer que celles qui n'ont pas cru devoir le faire jusqu'à présent les imiteront à l'avenir.

NAISSANCES - - -

M. et Mme René Courchesne annoncent à leurs parents et amis la naissance d'une fille.

M. et Mme Gérard Lamoureux désirent aussi faire part de la naissance d'une fille.

M. et Mme Paul Ménard annoncent à leurs parents et amis la naissance d'une fille.

A L'HOPITAL - - -

M. Achille Lalonde est actuellement à l'hôpital St. Joseph de Sudbury, où il a subi une intervention chirurgicale. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Mme Donat Bertrand a aussi passée quelques jours à l'hôpital de Sturgeon Falls.

COIN LACORDAIRE -- RIEN COMME LES FAITS -

Etablissons par des faits la supériorité des sociétés d'abstinence totale sur les sociétés qui tolèrent l'usage modéré de l'alcool. C'est aux Etats-Unis, dans l'état de New-York, croit-on, que fut fondée la première société de tempérance, en 1808. Elle ne demandait à ses membres que de s'abstenir des boissons distillées. Elle n'obtint pas de succès et vécut moins de quinze ans. Un peu plus tard, une société de tempérance se fonde à Boston, sur les mêmes bases. Elle n'eut pas plus de succès que sa devancière de New-York. Cet insuccès engagea les amis de tempérance à fonder une société qui demandait l'abstinence de ses membres. Aujourd'hui plusieurs millions d'hommes sont enrégimentés dans les sociétés de tempérance absolue aux Etats-Unis. En Angleterre, en Suède, en Norvège, en Suisse et même en Belgique, les sociétés de tempérance partielle ont connu les mêmes insuccès que leurs soeurs des Etats-Unis. La plupart de ces associations sont mortes quelques années après leur naissance en laissant bien peu de travail à leur crédit. Les insuccès de ces différentes associations se comprennent très facilement. Elles permettent à leurs membres l'usage modéré de l'alcool et de la bière. La plupart des buveurs qui entraient dans ces sociétés usaient d'abord modérément puis, après quelques semaines, le plus souvent quelques jours retournaient à leurs habitudes. En fait, le buveur modéré ne peut durer. Ceux qui veulent sincèrement se corriger de boire n'ont pas d'autre alternative que de faire partie d'une société qui prohibe l'usage. Qu'on consulte ceux qui ont sérieusement étudié cette question si délicate et je suis à peu près certain qu'ils diront comme moi.

" La plupart des mauvais ménages ont pour cause l'alcool ".

- COURRIER DE RIVER-VALLEY - - -INCENDIE-

Dernièrement le feu détruisit complètement la demeure de M. Isaie Boisvenue. A cause de la rapidité de l'incendie rien ne pût être sauvé. On nous dit que M. Boisvenue avait de l'assurance.

RETRAITE PAROISSIALE-

La paroisse de River Valley est en retraite cette semaine. La retraite est prêchée par le Rev. Père Gélinas, Rédemptoriste.

M. Conrād Lānāry, étudiant à l'École Technique de Hull, est de retour dans sa famille pour les vacances d'été.

A L'HOPITAL-

Mlles Denise Landry, Mme Donat Larabie, M. Olivier Ayotte, Mme Jos. Guénette sont tous hospitalisés à Sturgeon Falls. Nous leur souhaitons à tous un prompt rétablissement.

Mlles Rachel Laplante et Juliette Legault sont de retour chez elle après avoir séjourné quelque temps à l'hôpital de Sturgeon-Falls.